



ATTESTATION

Je soussigné, Julien BEDIS, Maire de la commune de SAINT MARTIN LACAUSSE (Gironde), atteste que :

Le mercredi 26 août 2026 entre 22h30 et 23h59, un épisode météorologique brutal, caractérisé par de fortes chutes de grêle accompagnées de vents violents, s'est abattu sur le territoire de la commune, occasionnant des dommages matériels sur plusieurs biens et installations.

La présente attestation est établie afin de permettre aux administrés concernés de faire valoir leurs droits auprès de leur compagnie d'assurance et de tout organisme susceptible d'en faire la demande.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Saint Martin Lacaussade, le 27 août 2026.

Le Maire



Julien BEDIS